# LA DÉFENSE

## DES VICTIMES DU FASCISME ET DE LA TERREUR BLANCHE

*Bulletin hebdomadaire des Groupes d'Action contre la répression*

DIRECTION :
55, rue du Fg-Montmartre, Paris-9e
*Téléph. :* Trudaine 77-41 / 77-42

On est prié de reproduire les articles et informations publiés ici.

17 Décembre 1926.

SOMMAIRE DU N° 27.

## UN MEETING CONTRE LE FASCISME

Le Comité de Défense des Victimes du Fascisme et de la Terreur blanche, organise pour mercredi 22 courant, un meeting contre le fascisme en Italie, sous la présidence d'Henri Barbusse et avec la participation d'orateurs connus ; dont MM. Henri Torrès ; Vaillant-Couturier, député de la Seine; André Berthon, député du B. O. P. ; Compère-Morel, du parti socialiste S. F. I. O.

Le meeting aura lieu dans la salle de la Maison des Syndicats, 33, rue de la Grange-aux-Belles.

A ce propos, nous devons constater que le Comité a été l'objet d'un boycottage de la part de toutes les administrations des grandes salles de réunions de Paris.

Voici le texte de l'affiche invitant le peuple parisien à participer au meeting :

### AU SECOURS DU PEUPLE ITALIEN MARTYRISÉ !

« Le fascisme a institué en Italie un régime de terreur. Depuis plus de quatre ans, au delà des Alpes, les bandits en chemises noires assassinent impunément des centaines d'ouvriers, de paysans, d'intellectuels non fascistes ; ils pillent, ils saccagent, ils incendient ; ils détruisent toutes les organisations politiques syndicales, culturelles, sportives non fascistes. Ces exactions sont commises sous la direction et par la volonté du gouvernement de Mussolini.

« Tout parti non fasciste est dissous. La presse ouvrière, même celle des démocrates et libéraux, est supprimée. Les travailleurs sont forcés d'adhérer aux syndicats fascistes. Les droits et les libertés les plus élémentaires sont abolis.

« Le fascisme qui favorise de la façon la plus scandaleuse les gros exploiteurs de l'industrie et du commerce a jeté les foyers des travailleurs et même des classes moyennes dans la misère la plus affreuse.

« Le gouvernement de Mussolini a fait voter des lois monstrueuses établissant la peine de mort et la déportation pour délits politiques. »

### LE FASCISME C'EST LA GUERRE !

« Le fascisme pousse aussi à la guerre. Le « dictateur de carnaval » avec sa politique impérialiste outrancière veut entraîner les masses laborieuses dans une nouvelle tuerie plus effrayante encore que celle de 1914-1918. »

Le manifeste se termine en invitant le peuple parisien à protester contre les massacres des travailleurs italiens, à venir en aide au peuple italien martyrisé, à dénoncer la nouvelle menace de guerre.

## ITALIE

### DÉPORTATION DE COMMUNISTES

Le plan policier, patiemment élaboré par Federzoni, est en pleine application.

Le choix des « antinationaux » qui devront être isolés s'effectue régulièrement. L'application de la peine du « domicile forcé » est désormais devenu un exercice quotidien de la part de la police du royaume.

Plusieurs citoyens ont déjà rejoint leur domicile forcé. C'est ainsi que nous apprenons que les députés communistes Gramsci et Molinelli ont été envoyés, le 25 novembre, à l'île d'Ustica, tandis que Picelli a été transporté à Pantellerie ; Ferrari, à l'île de Trennitz ; Bordiga, Borin, Scoccimarro et Flecchia ont été également déportés, mais on ne sait pas encore où.

Des députés communistes, seulement Grieco, Bendini et Gennari ont échappé à l'arrestation. Plusieurs militants communistes de Bologne, parmi lesquels on compte Donati, Colombino, Pazzaglia seront transportés en Somalie, colonie gouvernée par le malfaiteur De Vecchi, de Turin. Dans d'autres provinces, les envois au domicile forcé ont également lieu.

Un communiqué officiel du gouvernement italien donne le chiffre de 522, concernant les citoyens cantonnés. Mais on ne doit pas oublier qu'il n'y a pas

moins de 12.000 emprisonnés politiques. Le nombre des cantonnés augmentera donc sûrement.

La déportation pour ceux qui sont envoyés dans les colonies sera très pénible. Combien rentreront leur peine achevée ? La chaleur et la famine feront des coupes sombres parmi les meilleurs combattants antifascistes !

## DES DÉPORTÉS AURAIENT ÉTÉ EN RÉALITÉ ASSASSINÉS

Des nouvelles qui nous parviennent d'Italie, nous font savoir que de nombreux citoyens des provinces où il y a eu des envois au domicile forcé, figurant dans les listes de déportés, ont été en réalité tués par les fascistes, selon les affirmations faites par leurs familiers. Le gouvernement voudrait diminuer l'ampleur des massacres qui ont eu lieu le mois dernier, en prétendant que de nombreux citoyens considérés comme assassinés sont en réalité déportés.

Ainsi à Rome où il y eut plus de 500 arrestations, 65 citoyens seulement ont été condamnés. Mais on ne connaît pas leurs noms. La police et la direction des prisons se taisent et les familles ne reçoivent plus de nouvelles de leurs parents « disparus ».

Dans la capitale, le bruit court qu'une large tuerie d'opposants a eu lieu dans les postes de police et dans les sièges des « fasci ».

## ON NE CONNAIT PAS LE SORT DE CENTAINES DE CITOYENS

Les nouvelles fascistes disent que c'est seulement dans dix provinces que les Commissions spéciales ont émis des sentences de « cantonnement ». De la même source on apprend que dans dix-sept autres provinces, il n'y a pas eu de citoyens envoyés au « domicile forcé ».

Mais le nombre des provinces en Italie est de soixante-dix. Qu'est-il donc arrivé dans les quarante-trois provinces restantes ? Les agences officielles n'en parlent pas. Le régime fasciste nous a montré qu'il est habitué à commettre les crimes les plus horribles. Le silence officiel sur le sort des quarante-trois provinces restantes est angoissant. Les opposants de ces régions ont-ils été tués ? Telle est la question qui se pose. D'ailleurs, pourquoi ne publie-t-on pas la liste des déportés ?

## L'ÉPURATION DE LA MAGISTRATURE

L'épuration de la magistrature se poursuit. Le gouvernement fasciste ne veut pas que des hommes aux consciences droites siègent dans les tribunaux. Le fascisme veut affubler Thémis de la chemise noire ! C'est ainsi que dix-sept juges ont été relevés de leur poste « pour avoir déployé une activité contraire au régime. »

## LE « FAISCEAU » EMBLÈME NATIONAL

L'emblème du parti fasciste constitué, comme on le sait, par un faisceau et une hache, est devenu, de par la loi, emblème national.

« Toute offense ou outrage apporté à l'emblème fasciste est considéré comme un délit et comme tel il tombe dans les sanctions prévues par l'article 115 du Code Pénal, selon lequel quiconque, par mépris, enlève, détruit ou outrage en lieu public le drapeau ou autre emblème de l'État, est puni de la détention de trois à vingt mois de prison. »

Nous sommes d'avis que c'est, au contraire, le faisceau des chemises noires qui outrage le peuple italien. Mais en régime fasciste toutes les coquineries sont possibles, même celle de vouloir qu'on respecte l'insigne hideux d'une dictature sanglante.

## PAS DE SPORT NON FASCISTE!

Un ordre paru dans « La feuille d'ordres » du parti fasciste, dit que dorénavant toute activité sportive doit être réglée et dirigée par les organisations fascistes.

Ainsi donc la « fascistisation » de toute activité, même non politique, s'achève de plus en plus, et même les sportifs, en tant que tels, devront se soumettre à la tyrannie des chemises noires.

## COMMENT ON JUGE SOUS LE FASCISME

Les acquittements des fascistes coupables d'assassinats, de pillage et de vols ne se comptent plus. Dans le dernier numéro de ce « Bulletin » nous en avons donné deux cas typiques.

Par contre, ceux qui attaquent un fasciste sont frappés avec la dernière rigueur.

Au mois de février, se produisit à Brescia une échauffourée entre fascistes et travailleurs. Un fasciste resta sur le terrain. Tous les antifascistes qui participèrent à la bagarre furent arrêtés. Au cours de l'instruction ne, restèrent que des faibles soupçons contre un ouvrier nommé Concarini.

Malgré cela, celui-ci, sans preuves suffisantes, a été condamné à treize ans de prison !

En même temps les bandits les plus notoires des chemises noires se promènent librement, se vantant publiquement de leurs exploits sanglants commis sur les personnes antifascistes !

## FRANCE

### A PARIS, S'EST TENU UN GRAND MEETING POUR L'AMNISTIE EN POLOGNE

Le vendredi 10 décembre, à 20 h. 30, le Comité pour l'Amnistie en Pologne, organisa un meeting dans la salle de la Société d'Horticulture à Paris.

Environ mille personnes assistaient à cette réunion, à laquelle prirent la parole les citoyens Reymond, du S. R. I. ; Ferdinand Buisson, de la Ligue des Droits de l'Homme ; A. Bayet, professeur à l'École des Hautes Etudes Sociales; un orateur polonais, G. Chennevière et B. Lecache, hommes de lettres ; M. Delépine, du parti socialiste (S.F.I.O.) ; Alloyer, du parti communiste.

Me Foissin, avocat à la Cour, présidait, en l'absence de la citoyenne Séverine qui, malade, s'était excusée par un télégramme de chaleureuse sympathie.

Signalons les exposés faits par B. Lecache et G. Chennevière qui, ayant enquêté dernièrement en Pologne, firent un récit vivant des souffrances du malheureux peuple polonais.

L'ordre du jour et le télégramme adressé au président du Conseil polonais que nous publions ci-dessous, furent adoptés à l'unanimité :

« Mille citoyennes et citoyens réunis à la Salle d'Horticulture sur convocation du Comité pour l'amnistie en Pologne, après avoir entendu les exposés des citoyens Reymond, Ferdinand Buisson, A. Bayet, un orateur polonais, G. Chennevière, B. Lecache, M. Delépine, Alloyer, Me Foissin, avocat à la Cour, qui présidait :

« Protestent énergiquement contre les traitements odieux infligés aux six mille prisonniers politiques actuellement dans les geôles polonaises, protestent également contre l'emprisonnement du docteur Kruk, leader du parti socialiste indépendant, membre du secrétariat interpartis pour l'amnistie en Pologne ;

« Réclament l'amnistie totale pour les détenus politiques ouvriers, paysans, intellectuels qui combattaient courageusement pour leurs idées ;

« Élèvent une vigoureuse protestation contre les procédés de terreur employés par les juges polonais au moment où sont traduits devant le tribunal de Wnodzimiers, cent cinquante et un paysans ukrainiens dépourvus de tous moyens de défense, les avocats ayant dû se retirer ;

« Demandent la revision de l'odieux verdict de classe, condamnant à mort l'ouvrier ukrainien Bily pour distribution de tracts communistes ;

« Décident l'envoi de cette protestation à l'ambassadeur de Pologne à Paris et au président du Conseil polonais ; se séparent au cri de : « A bas la terreur blanche en Pologne! Vive l'amnistie pour les six mille prisonniers politiques polonais! »

***

« Président du Conseil des ministres, Varsovie.

« Meeting réunissant mille personnes décide de vous adresser protestation énergique contre l'emprisonnement docteur Kruk et six mille détenus politiques. Demande instamment amnistie immédiate. - SÉVERINE, présidente Comité pour Amnistie en Pologne. »

A la suite du meeting, le Comité pour l'Amnistie en Pologne adressa un télégramme au député Ballin et une lettre à l'ambassadeur de Pologne à Paris. Nous en donnons ci-dessous la teneur :

« Député Ballin, Sejm, Varsovie (Pologne).
« Meeting 10 décembre envoya maréchal Pilsudski télégramme ordre du jour demandant amnistie six mille prisonniers libération docteur Kruk. - SÉVERINE. »

***

Le 11 décembre 1926.

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir qu'hier soir s'est tenu à Paris un grand meeting pour l'amnistie en Pologne dans la Salle de la Société d'Horticulture, 84, rue de Grenelle.

Mille personnes assistaient à cette réunion ; après l'exposé des faits qui se déroulent actuellement dans votre pays, une protestation énergique fut élevée dans un ordre du jour dont nous vous envoyons ci-joint un exemplaire.

De plus, un télégramme, réclamant l'amnistie immédiate pour les six mille prisonniers polonais et pour la libération du docteur Kruk, a été adressé à M. le Président du Conseil polonais.

Nous espérons que vous voudrez bien tenir compte de cette protestation et en aviser votre gouvernement.

Veuillez agréer, monsieur l'Ambassadeur, nos salutations distinguées.

La présidente du Comité pour l'Amnistie en Pologne,
Mme SEVERINE.

## POLOGNE

### RÉGIME CONSTITUTIONNEL

Le journal « Robotnik » du 10 décembre écrit : « Il y a quelques jours le Tribunal de Piotrkow a condamné à dix-huit mois ( ! !) de prison le Dr Kruk du parti socialiste indépendant pour un discours anodin qu'il a prononcé au cours d'un meeting.

« Le tribunal n'a pas consenti à remettre le Dr Kruk en liberté sous caution. Aujourd'hui, nous apprenons que le Dr Kruk est maltraité à la prison de Czestochowa où il est enfermé. D'abord - contrairement aux coutumes courantes à la prison, - le Dr Kruk fut enfermé dans une cellule avec les criminels de droit commun. Cette cellule étroite, mal éclairée, sans ventilation, étouffante et puante contient neuf détenus ! Huit sont des criminels parmi lesquels un assassin. C'est là une situation intenable et elle doit changer immédiatement. On interdit même à Kruk de lire le livre « Discours du maréchal Pilsudski » édité au commencement de cette année. »

### TOUJOURS LA GRÈVE DE LA FAIM

Le journal « Glos Prawdy » écrit dans son numéro du 4 décembre : « Demain commence à la Cour d'appel de Wilno le grand procès de quatre-vingt-quatorze personnes accusées d'agitation communiste. »

Le même journal du 8 décembre écrit : « Hier matin, les communistes qui se trouvent dans les prisons de Lukiszki ont commencé la grève de la faim. Toute la journée, des chansons communistes retentirent. La grève de la faim éclata en signe de protestation contre la confirmation, par la Cour d'appel, du verdict contre les quatre-vingt-quatorze communistes. »

Le même journal du 10 décembre écrit : « La grève de la faim à la prison de Luszki continue. Hier se sont rassemblés devant la prison cent manifestants qui furent dispersés par la police. Aujourd'hui les démonstrations devant la prison se sont répétées. Les familles des condamnés dans le procès des quatre-vingt-quatorze sont arrivées. Les prisonniers ont répondu à la démonstration par l'action directe. Une partie des prisonniers a cessé la grève de la faim, une autre partie est nourrie artificiellement. »

Nous recevons également la dépêche suivante :

« Pendant le procès des quatre-vingt-quatorze communistes Blancs-Russiens à Wilno, dix-sept avaient les menottes et étaient meurtris.

« Pour protester, depuis le 4 décembre, deux cent-six détenus politiques à Wilno font la grève de la faim. Ils sont alimentés artificiellement. - BALLIN. »

## LES PROCÈS DE COMMUNISTES

Le journal « Kurjer Warszowski du 5 décembre, écrit : « La Cour d'appel à Wilno a jugé l'affaire de trente et une personnes d'origine juive accusées d'appartenir aux Jeunesses Communistes. Ces personnes furent condamnés en première instance à deux et trois ans 1/2 de maison de correction. La Cour d'appel a confirmé le verdict à treize accusés et diminué la peine aux autres. Après la lecture du verdict, les accusés ont chanté « L'Internationale ». Sur l'ordre du procureur Kowerski, la police a immédiatement refoulé le public. »

Le journal « Glos Prawdy » du 9 décembre publie : « Hier et aujourd'hui le tribunal de Wilno a jugé l'affaire du Comité régional communiste de Wilno. Au banc des accusés ont pris place plusieurs dizaines de personnes. Les séances se déroulaient à huis clos. Le tribunal a condamné cinq accusés de trois à huit ans de prison, trois à la forteresse. Les autres accusés furent acquittés. »

Le même journal du 10 décembre écrit : « A minuit, le 6 courant, fut rendu, par le Tribunal de Bialystok, le verdict dans l'affaire de la « cellule de tailleurs » des Jeunesses Communistes de la Blanc-Ruthénie occidentale.

« Estera Stekolszczyk et Skyra Heudler furent condamnées toutes deux à quatre années de prison. Les autres accusés furent acquittés. »

## LA RÉPRESSION DU MOUVEMENT « SUBVERSIF »

Le « Glos Prawdy » du 10 décembre écrit : « Trois militants communistes à Gostyniu, les frères Pfefferglik et Izrael ont décoré la ville dans la nuit du 7 au 8 de transparents et ont distribué des tracts communistes. Les agitateurs furent arrêtés. »

Le « Kurjer Warszawski » du 6 décembre, écrit : « Ce matin à la gare principale sont tombés aux mains de la police deux propagandistes communistes qui voulaient transporter, en Haute-Silésie, de la « littérature » d'agitation. Les deux voyageuses furent arrêtées. Ce sont : Hélène Tomaczaoska et Emilie Herwiecka. La police politique s'occupe de l'affaire. »

## LES SUITES DE LA DÉMONSTRATION DU 1er MAI A NOVY-DWOR

Rappelons les faits qui motivent le procès de Varsovie.

Au cours de la démonstration du 1er mai, à Novy-Dwor, la police a arraché aux ouvriers leurs drapeaux et a dispersé les manifestants. Les détachements de la police à cheval et à pied ont barré les issues des rues et ont essayé de disperser le cortège.

Sous la poussée de la police, la tête de la démonstration s'est heurtée contre le barrage de police à cheval. C'est alors qu'une salve partit sur la foule. L'ouvrier Lapuch fut tué. Plusieurs ouvriers furent blessés, dont un se trouve encore, à l'heure actuelle, à l'hôpital à Varsovie. La police a dispersé la foule en arrêtant de nombreux manifestants.

Le 4 novembre a eu lieu au tribunal de Varsovie le procès de huit ouvriers de Novy-Dwor arrêtés lors de cette démonstration. L'acte d'accusation est basé uniquement sur les dépositions de la police et des agents de la défensive. Quarante-six ouvriers de la ville étaient témoins à décharge. Le procureur a déclaré que tous ces témoins prenaient part à la démonstration et devraient se trouver au banc des accusés et non à celui des témoins. Le tribunal a condamné Rodlil et Lukaszewski (conseiller municipal) chacun à trois ans de prison, Ralinowski, Kraus et Piotrowski, chacun à un an et demi de prison, la fille de Rodlich six mois de forteresse, Malkiewicz et Balnan furent acquittés.

## LA GRÈVE DE LA FAIM A LA PRISON DE KICHE

Le 7 novembre un groupe de femmes tuberculeuses est sorti faire une promenade en arborant des cocardes rouges. Les geôliers voulurent arracher ces emblèmes.

Les cris de protestation entendus dans les cellules des hommes amenèrent une vigoureuse protestation. On réclama la présence du directeur de la prison. C'est alors que les geôliers obligèrent les femmes à cesser la promenade. Puis ils inondèrent les cellules, même celles où se trouvaient des femmes tuberculeuses.

Les prisonniers commencèrent ensuite la grève de la faim, car le procureur ne venait pas. A la grève de la faim, la direction de la prison opposa le silence. Pendant trois jours, les cellules étaient remplies d'eau et le procureur ne se présenta toujours pas. Le quatrième jour, les prisonniers menacèrent de brûler le mobilier des cellules. L'administration commença alors à reculer. On ne sait rien sur la suite de cette grève de la faim, car on a interdit les visites des familles et on a dit aux parents qui se sont présentés que les visites ne seraient reprises qu'à la mi-décembre.

## ESPAGNE

### CONTRE LES ÉTUDIANTS CATALANS

Dernièrement, il y a eu à Barcelone une émeute d'étudiants. Le Directoire militaire a donné l'ordre aux autorités de Catalogne d'étouffer ces mouvements.

En même temps, Primo de Rivera a déclaré, dans une note officieuse, que ces émeutes répondent à un besoin traditionnel de protestation de la part des étudiants ; il ajoutait encore que ce soulèvement est dû aussi à l'augmentation des tarifs des tramways d'une ligne !

La vérité, c'est que parmi les étudiants catalans l'esprit séparatiste est très prononcé et leur protestation n'est que l'expression de leur indignation contre la dictature qui se manifeste à la suite de l'échec du complot Macia.

Ajoutons que l'émeute des étudiants s'est manifestée lors de l'arrivée à Barcelone du bourreau du peuple catalan, l'ex-gouverneur Anido, qui a été fêté chaleureusement... par les syndicats fascistes !

### ENCORE DES ARRESTATIONS

A Valence, le militant communiste Hilario Arlandis a été arrêté. Ce citoyen resta à Barcelone pendant trente mois en prison sans être jugé.

Dans d'autres villes d'Espagne, de nombreuses arrestations ont encore eu lieu. Plusieurs détenus ont été malmenés et torturés.

*Le gérant* : SIMON ANDRÉ.

9569-12-26. — Imprimeries Parisiennes Réunies (Bourse de Commerce, E. FUZAT, imp.), 35, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris.

